

# Formulaire de sélection Agri-stabilité

## Option de marge de référence harmonisée avec la déclaration de revenus

Année de programme : 2027

Remplir ce formulaire pour choisir l'option de marge de référence harmonisée avec la déclaration de revenus dans le cadre d'Agri-stabilité. La date limite pour choisir cette option est le **30 avril 2027**.

Ce formulaire doit être rempli par une personne autorisée. On entend par personne autorisée un propriétaire, un administrateur ou un signataire autorisé de la société, ou une autre personne-ressource autorisée dans nos dossiers. Tous les associés d'une société en nom collectif doivent remplir ce formulaire pour participer à cette option.

### Section A : Renseignements sur le client

Nom commercial (propriétaire unique, associé au sein d'une société en nom collectif ou société par actions)

ID Agricorp

A									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre nom et titre (si différents de ci-dessus)

### Section B : Consentement

En choisissant l'option de marge de référence harmonisée avec la déclaration de revenus, je consens à ce qui suit :

- Je suis inscrit ou je prévois m'inscrire au programme Agri-stabilité, et je respecterai toutes les dates limites du programme pour m'assurer que ma couverture demeure en vigueur, y compris : (a) le paiement de mon droit de participation à Agri-stabilité, et (b) la soumission de mon formulaire T1163 à l'Agence du revenu du Canada ou de mon formulaire État A à Agricorp.
- Ma marge de référence estimée sera calculée selon la même méthode comptable (comptabilité de caisse ou comptabilité d'exercice) que celle utilisée pour ma déclaration de revenus.
- Si je choisis de soumettre un *Formulaire de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement*, Agricorp calculera ma marge de l'année de programme selon la comptabilité d'exercice, et tout paiement que je recevrai sera calculé d'après ma production réelle.
- Si je fais partie d'exploitations combinées, tous les membres de l'ensemble de l'exploitation agricole optent pour la marge de référence harmonisée avec la déclaration de revenus et utilisent la même méthode comptable.
- Si j'ai reçu un paiement provisoire durant l'année de programme en cours, la marge de référence qui sera utilisée pour mon paiement final peut être calculée à l'aide d'une méthode qui sera différente de celle utilisée pour calculer mon paiement provisoire. Si mon paiement provisoire est supérieur à mon paiement final, je devrai rembourser le trop-payé.

**J'ai lu et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.**

### Section C : Soumission du formulaire rempli

**Envoi de votre formulaire de sélection par courrier électronique :**

contact@agricorp.com

**Note :** Indiquez « Agri-stabilité » dans la ligne Objet.

**Autres façons de soumettre votre formulaire de sélection**

**Adresse postale :**

1 Stone Road West  
C.P. 3660 succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4

**Télé. :** 519 826-4334

**Des questions?**

1 888 247-4999  
agricorp.com  
contact@agricorp.com  
ATS : 1 877 275-1380  
Accessible formats available